



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Infructueux - Sans suite

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-56944>

Département(s) de publication : **33**

Annonce n° **25-56944**

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-45142

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Ville de Bordeaux

Correspondant : HURMIC PIERRE, Maire

Adresse : Place Pey Berland, 33045 BORDEAUX

Coordonnées :

Téléphone : 0556102030

Courriel : dacp@bordeaux-metropole.fr

Adresse internet : <https://www.bordeaux.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr/>

Section 3 - Description du marché

Objet du marché : Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux ADAP de la Basilique et du site paléochrétien de Saint-Seurin

Section 5 - Attribution(s) du marché

Marché déclaré sans suite.

Section 6 - Autres informations

Date d'attribution du marché : 21/05/2025

Autres informations : Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://marchespublics.bordeaux-metropole.fr/> Madame, Monsieur, J'ai le regret de vous informer que la procédure visée en objet a été déclarée sans suite en application de l'article R2185-1 du code de la commande publique pour le motif suivant : modification du besoin au niveau de la composition de l'équipe exigée dans le cadre de cette consultation. Une nouvelle procédure sera relancée prochainement. Conformément à la réglementation en vigueur, je vous informe qu'il vous est possible d'exercer devant le tribunal administratif de Bordeaux : -un recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative

prévu aux articles R421-1 à R421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme. Je vous remercie de l'intérêt porté à notre consultation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/05/2025